

Plusieurs entreprises visées par des hackers



Plusieurs
entreprises
visées par des
hackers

La prudence doit être de mise lorsque vous ouvrez vos e-mails. Une dizaine de cas de «ransomware», une arnaque informatique qui tente de soutirer une rançon aux victimes, ont été recensés cette semaine par le CIRCL, le Computer Incident Response Center Luxembourg. Ce type d'attaque est «techniquement très avancé depuis quelques semaines», a indiqué le CIRCL.

Ces piratages prennent la forme d'un e-mail dans lequel un lien ou une pièce jointe contient un logiciel malveillant qui prend en otage les données personnelles contenues sur l'ordinateur. Une fois les fichiers bloqués, les hackers invitent les victimes à payer de 500 à 1 000 euros pour, soi-disant, résoudre le problème.



Restaurer ses fichiers

Parmi les cas recensés ces derniers jours au Luxembourg, ce sont principalement des entreprises qui ont été touchées. Un ordinateur infecté peut alors bloquer les fichiers de tous les ordinateurs connectés au réseau de l'entreprise. Les données sont ensuite quasiment impossibles à récupérer vu la complexité du code utilisé actuellement par les hackers.

Le CIRCL suggère à toutes les entreprises de bien vérifier leur back-up. «Souvent les entreprises sauvegardent leurs fichiers mais ne vérifient pas que leur back-up est bien fait», explique-t-on au CIRCL. Il faut donc vérifier que les fichiers sauvegardés peuvent bien être restaurés et qu'ils disposent d'une période de conservation adéquate. Du côté des particuliers, sauvegarder ses données personnelles sur un disque dur externe est un bon réflexe. «Mais il ne faut pas laisser le disque dur branché à l'ordinateur», insiste-t-on encore au CIRCL, faute de quoi les fichiers contenus sur le disque dur externe seront aussi accessibles aux hackers

Comment reconnaître un «ransomware»?

Ce type d'attaque informatique circule via les liens ou les pièces jointes d'un e-mail. Souvent, il s'agit de courriers électroniques demandant de payer une facture. L'adresse du destinataire ne paraît à première vue pas suspecte.

Comment les éviter?

Pour éviter de se faire hacker, il faut donc garder en tête les précautions de base. Par exemple, ne pas cliquer sur un lien ou ouvrir un fichier .pdf, .zip ou .doc de la «Deutsche Telekom» si vous n'avez pas de facture à recevoir de cet opérateur. De même avec un e-mail pour un colis que vous n'attendez pas, par exemple.

Le CIRCL recommande aussi de mettre à jour vos logiciels, y compris les plug-ins des navigateurs (comme Flash, Java, Silverlight, etc.) et de vous assurer que votre anti-virus est bien à jour.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.lessentiel.lu/fr/news/story/15460014>